

MAIRIE D'ALIXAN
Place de l'Esplanade
26300 ALIXAN
Tél 04 75 47 02 62

CONSEIL MUNICIPAL

Compte rendu sommaire de la séance du 11 septembre 2017 A 20h00

Présents :

Aurélié LARROQUE, Dominique BARNERON, Michel FLEGON, Marielle TAVERNIER, Perrine URBAIN, Rolland JUNILLON, Corinne FAY, Yvan ROMAIN, Barbara VERILHAC, Rémy MARTIN, Jean-Pierre SAPET, Patrick MENETRIEUX

Absents :

Jean-Luc MOULIN ayant donné pouvoir à Aurélié LARROQUE
Lydie MERLE ayant donné pouvoir à Jean-Pierre SAPET
Nicolas BERTRAND ayant donné procuration à Dominique BARNERON
Marie-Jacquotte DEVAUX ayant donné procuration à Perrine URBAIN
Chantal CORNILLON ayant donné procuration à Marielle TAVERNIER
Frédéric CULOSSE ayant donné procuration à Barbara VERILHAC
Philippe AUBRY

Secrétaire de séance : Barbara VERILHAC

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 12 JUILLET 2017

Le procès-verbal de la séance du 12 juillet 2017 est approuvé à l'unanimité.

Madame le Maire propose l'ajout du point suivant à l'ordre du jour :

- Autorisation de recrutement d'un contractuel en besoin occasionnel sur des missions d'ASVP suite au gel des contrats aidés.

DECISIONS DU MAIRE

Décision n° 2017-035

Modification du contrat de vérification ponctuelle des installations et équipements techniques avec la société BUREAU VERITAS EXPLOITATION - Inovallée 405 rue Lavoisier Montbonnot St Martin- 38334 SAINT ISMIER CEDEX en incluant la mission complémentaire de vérification ponctuelle des coffrets temporaires après mise en service pour chaque manifestation pour un montant d'honoraires en sus égal à 1.440,00€ HT.

Décision n° 2017-036

Acceptation du chèque de remboursement de GROUPAMA pour un montant égal à 724.34 € relatif au remboursement du trop-perçu de la cotisation du véhicule RENAULT MASTER volé le 29.05.2017.

Décision n° 2017-037

Acceptation du chèque de remboursement de GROUPAMA pour un montant égal à 1 542.03 € relatif au remboursement de la remorque volée le 29.05.2017.

Décision n° 2017-038

Acceptation du chèque de remboursement de GROUPAMA pour un montant égal à 203.49 € relatif au remboursement motoculteur volé le 29.05.2017.

Décision n° 2017-039

Signature d'un contrat de location n°ALIXAN17VI01 avec ITL SAS 56-60 rue de la glacière – 75013 PARIS pour la location d'un véhicule électrique GOUPILG5E pour une durée de 60 mois. Les loyers seront réglés trimestriellement par mandat administratif. Le 1^{er} loyer sera de 9858.33 € HT et les 19 autres loyers trimestriels seront chacun de 1525 € HT. Le bonus écologique Grenelle de l'environnement de 10 000 € sera déduit du 1^{er} loyer.

Décision n° 2017-040

Signature d'un contrat avec GEDATEL SARL, bureau d'études thermiques, ZA les Fontaines II – 26120 CHABEUIL pour une mission d'audit énergétique sur les bâtiments communaux (Services Techniques et Atelier, Ecoles Primaire et Maternelle, MJC, Salle Polyvalente) pour un montant de 7 050€ HT.

Décision n° 2017-041

Signature d'un contrat avec le bureau d'études BEAUR – 10 rue Condorcet – 26100 ROMANS pour un plan directeur pour les aménagements de surface pour le centre village sous la forme d'un document descriptif définissant les revêtements souhaités et les profils en travers de principe à appliquer pour un montant de 5 000 € HT hors prestations complémentaires éventuelles de topographie.

Droit de préemption non exercés :

- Parcelle M 174 : Rue de l'Egalité
- Parcelle YB 664 : Les Amandiers
- Parcelle YB 520 : 465, chemin de Traverse
- Parcelle M 671 : 8, route des Peyres
- Parcelles M 669 et 668 : 8, route des Peyres
- Parcelle M 101 : 8 rue Championnet
- Parcelles M 425, 200, 201 et 202 : 775, route des Sources
- Parcelle ZK 131 : Route des Faures
- Parcelle YB 540 : 5, Impasse des Hautes Marlhès
- Parcelles YC 806, 1002 et 1003 : 8A, Impasse les Pré Mathilde
- Parcelle YB 541 : 6, Impasse les Hautes Marlhès
- Parcelles YB 679, 680 et 576 : Route de la Correspondance
- Parcelle YB 525 : Chemin des Ecoliers

DELIBERATIONS**D2017-05-01 : ACQUISITION DE LA PARCELLE M31**

Le conseil municipal après avoir délibéré, autorise l'acquisition de la parcelle cadastrée M 31 sise le village pour 180 m² suite à notre proposition faite à Madame WAREE pour un montant de 5 400,00 €

Voté à l'unanimité

D2017-05-02 : CESSIONS GRATUITES DES PARCELLES IMPASSE TRUCHET AU PROFIT DE LA COMMUNE (YC 982, 983, 985, 986)

Le conseil municipal après avoir délibéré accepte la rétrocession à titre gratuit des parcelles sises impasse Truchet.

Les parcelles concernées sont :

N° parcelle	Adresse	Surface
YC 982	50 impasse Truchet	19 m ²
YC 983	50E impasse Truchet	13 m ²
YC 985	50C impasse Truchet	11 m ²
YC 986	50D impasse Truchet	16 m ²

Voté à l'unanimité

D2017-05-03 : CONSTITUTION D'UNE SERVITUDE DE TREFOND AU PROFIT DE LA COMMUNE SUR LES PARCELLES ZK 141, 145, 146, 147

Les parcelles sises Lieut-dit « Les Faures », cadastrées section ZK N° 141, 145, 146, 147 (parcelles issues de la parcelle originaire cadastrée section ZK n° 131) appartenant à l'indivision AUBERT, sont traversées par une canalisation publique qui achemine les eaux pluviales à un puits perdu sis sur la parcelle cadastrée ZK n°147.

Le conseil municipal après avoir délibéré approuve la constitution à titre gratuit de la servitude de tréfonds pour le passage de la canalisation publique souterraine d'eaux pluviales (diamètre 1 mètre au profit de la commune sur les parcelles cadastrées section ZK n° 141, 145, 146, 147), approuve la constitution à titre gratuit de cette servitude de passage à pieds et avec tous véhicules au profit de la commune, le long de l'assiette de ladite canalisation sur une largeur de quatre (4) mètres pour entretenir et réparer cette canalisation.

La commune prendra à sa charge les frais de notaire correspondant à l'enregistrement de la servitude.

Voté à l'unanimité

D2017-05-04 : CONSTITUTION D'UNE SERVITUDE DE PASSAGE AU PROFIT DE LA COMMUNE SUR LA PARCELLE ZK 147

Sur la parcelle sise Lieu-dit « Les Faures », cadastrée section ZK n°147 (parcelle issue de la parcelle originaire cadastrée section ZK n°31) appartenant à l'indivision AUBERT, se trouve un puits perdu qui recueille les eaux pluviales provenant du quartier des Faures et qui est entretenu par la commune.

Pour les besoins du service public et notamment pour permettre le curage de ce puits perdu, il convient de constituer un droit de passage, à titre de servitude réelle et perpétuelle sur cette parcelle cadastrée ZK n°147, en tout temps et à toutes heures et avec tous véhicules sur une bande de terrain enherbée située au nord de la parcelle, avec une largeur minimum de quatre (4) mètres pour permettre l'accès aux camions afin de curer le puits perdu.

L'entretien de ce passage sera à la charge de la commune, de manière à ce qu'il soit normalement carrossable en tout temps par un véhicule particulier. La commune prendra à sa charge les frais de notaire correspondant à l'enregistrement de la servitude.

Le conseil municipal après avoir délibéré approuve la constitution à titre gratuit de cette servitude de passage sur cette parcelle cadastrée ZK n°47.

Voté à l'unanimité

D2017-05-05 : APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES 2016 DE VALENCE AGGLO

Le conseil municipal prend acte du rapport annuel 2016 de la communauté d'agglomération Valence Romans Sud Rhône Alpes.

Voté à l'unanimité

D2017-05-06 : AUTORISATION A DONNER A BAIL DEROGATOIRE POUR LE CAFE RESTAURANT

Le conseil municipal après avoir délibéré retient la candidature de Monsieur et Madame Yoan ANDRE pour l'exploitation du café-restaurant et charge Madame le Maire a passer le contrat de bail correspondant :

LOCATAIRE :

Monsieur et Madame Yoan ANDRE

TYPE DE BAIL

Bail dérogatoire d'une durée de 24 mois.

LIEU

5 place de la Mairie, cadastré M 627 pour 2a 56ca

PAIEMENT DU LOYER

Mensuellement par avance auprès de la Trésorerie de Romans pour un loyer HT de 400.00 € soit 480.00 € TTC, le loyer étant soumis à TVA.

REVISION DU LOYER

Loyer révisé annuellement à la date anniversaire et indexé sur l'indice du coût de la construction

CHARGES

Eau, gaz, électricité, téléphone, assurances,à la charge du locataire

DEPOT DE GARANTIE

Dépôt de garantie correspondant à 1 mois de loyer soit : 400 euros HT

CLAUSE RELATIVE A L'EXPLOITATION DE LA LICENCE IV :

Dans le cadre de l'exercice de l'activité de café-restaurant, la Commune met à disposition sa licence de boissons 4^{ème} catégorie.

Voté à l'unanimité

D2017-05-07 : BUDGET COMMUNAL 2017 : DECISION MODIFICATIVE N°2

Le conseil municipal autorise la décision modificative n°2 du budget commune suivante : diminution de crédits de 3 000 € au compte 2313 de l'opération 140 et réaffectation de ces 3000 € au compte 2111 de l'opération 139 –

Voté à l'unanimité

D2017-05-08 : AVENANT N°1 LOT N°2 DU MARCHÉ DE TRAVAUX POUR L'AMENAGEMENT DES ABORDS DU PARC ET DU PARKING DES ECOLES

Le conseil municipal autorise Madame le Maire à signer l'avenant n°1 au lot n°2 du marché de travaux pour l'aménagement des abords du Parc et du parking des écoles, avec la société SAS TENNIS D'AQUITAINE dans le but de modifier la période de d'exécution des travaux mentionnée à l'article 6 de l'acte d'engagement et à l'article 5 du CCAP. Les travaux compris dans le lot 2 devront IMPERATIVEMENT se dérouler entre le 11 septembre 2017 et le 31 décembre 2017 au plus tard.

Voté à l'unanimité

D2017-05-09 : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION DANS LE CADRE DU CONTRAT AMBITION REGION POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DU CAFE RESTAURANT

Le Conseil Municipal après avoir délibéré autorise le Maire à demander une subvention de 55 000 € auprès de la Région pour les travaux de réhabilitation dont les dépenses s'élèvent à 359.240,87 € HT et approuve le plan de financement.

Voté à l'unanimité

D2017-05-10 : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN TERRAIN POUR L'INSTALLATION D'UNE INFRASTRUCTURE DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES ET HYBRIDES (IRVE)

Le conseil municipal a approuvé par délibération n°2014-12-21 le 10 décembre 2014 l'adhésion à la compétence optionnelle d'énergie SDED – création et infrastructure de charge pour l'installation de 2 bornes de recharge, 1 sur Rovaltain et 1 sur le centre village. La borne de recharge sur le centre village est située sur une parcelle de la commune, ce qui nécessite la conclusion d'une convention entre la mairie d'Alixan et le SDED pour déterminer les conditions techniques, administratives et financières de cette mise à disposition. Le conseil municipal après avoir délibéré, approuve les termes de la convention de mise à disposition et autorise le maire à signer la convention.

Voté à l'unanimité

D2017-05-11 : AUTORISATION DE RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS POUR DES BESOINS OCCASIONNELS

Le conseil municipal après avoir délibéré approuve la création d'un emploi nécessaires au recrutement d'agent non titulaire pour un besoin occasionnel, autorise Madame le Maire à procéder au recrutement dans les conditions prévues par les textes, décide de prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au chapitre correspondant du budget de la commune et donne tous pouvoirs à Madame le Maire pour poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Voté à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

- Création d'un terrain de boules aux Soubredioux

Le projet est en étude

- Travaux à l'Arlequin

Ouverture du chantier le 11 septembre 2017. Monsieur Jean-Pierre SAPET sera en charge du dossier.

- Agenda :

- Concours équestre du quadriges du 15 au 17 septembre 2017
 - 15/09 après-midi : les écoles seront reçues
 - 15/09 au soir : réception VIP
 - 17/09 16h : spectacle de dressage et de voltige équestre
 - Vendredi à dimanche : épreuves
- Petit déjeuner de la rentrée le 22 septembre à 8h00 en mairie avec les agents
- Chemin de Peintres 7 et 8 octobre 2017 (salle polyvalente et MJC). Les élus doivent s'inscrire sur le lien Doodle de Michel FLEGON
- Conseil Communautaire à Alixan le 12 octobre 2017
- Date du prochain conseil municipal à confirmer début octobre

A Alixan le 15 septembre 2017
Le Maire,
Aurélie LARROQUE